

## DISPONIBILITE SUR DEMANDE

### I. Disponibilité accordée sous réserve des nécessités de service

Décret n°85-986 du 16/09/1985	Type de disponibilité	Durée	Pièces à joindre
Article 44	<b>- pour convenances personnelles</b>	<b>5 ans</b> , renouvelable 1 fois à condition que le fonctionnaire réintègre ses fonctions et accomplisse une durée minimale de 18 mois de services effectifs continus <b>(soit 10 ans maximum)</b>	<p>1. <b>Courrier</b> explicitant clairement les raisons amenant à demander ce type de disponibilité</p> <p>2. <b>Déclaration d'exercice (ou non-exercice)</b> d'une activité professionnelle (annexe 6)</p>
	<b>- pour études ou recherches présentant un intérêt général</b>	<b>3 ans</b> , renouvelable 1 fois pour une durée égale <b>(soit 6 ans maximum)</b>	<p>1. <b>Lettre de motivation</b> de l'enseignant</p> <p>2. <b>Document attestant de l'intérêt général</b> des études ou recherches effectuées</p> <p>3. <b>Certificat d'inscription</b> ou attestation de scolarité</p> <p>4. <b>Déclaration d'exercice (ou non-exercice)</b> d'une activité professionnelle (annexe 6)</p>
Article 46	<b>- pour créer ou reprendre une entreprise</b> au sens de l'article L351-24 du code du travail	<b>2 ans</b> sous réserve que l'intéressé justifie de 4 années de services effectifs <b>(soit 2 ans maximum)</b>	<p>1. <b>Justificatif d'immatriculation d'activité</b> - soit <b>au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés</b> (extrait Kbis/extrait K délivré par le Tribunal de Commerce ou extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers) - soit à <b>l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF)</b> (copie de la déclaration d'activité auprès de l'URSSAF)</p> <p>Ce justificatif devra dater de moins de 3 mois</p> <p>2. <b>Déclaration d'exercice</b> d'une activité professionnelle (annexe 6)</p>

## II. Disponibilité de droit

Décret n°85-986 du 16/09/1985	Type de disponibilité	Durée	Pièces à joindre
Article 47	- pour élever un enfant de moins de 12 ans	3 ans, renouvelable jusqu'au 12 <sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant	1.Extrait d'acte de naissance ou photocopie intégrale du livret de famille 2.Déclaration d'exercice (ou non-exercice) d'une activité professionnelle (annexe 6)
	- pour donner des soins au conjoint, au partenaire lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant à charge ou à un ascendant (à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteinte d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne)	3 ans, renouvelable tant que la présence d'une tierce personne est justifiée	1.Acte de naissance intégral de moins de 3 mois attestant du lien entretenu avec la personne à laquelle sont donnés des soins ou une copie intégrale du livret de famille s'il s'agit d'un enfant 2. Attestation médicale datant de moins de trois mois indiquant la nécessité d'une tierce personne (annexe 7) + en cas d'handicap, copie de la carte d'invalidité ou notification du handicap 3.Déclaration d'exercice (ou non-exercice) d'une activité professionnelle (annexe 6)
	-pour suivre son conjoint ou un partenaire lié par un pacte civil de solidarité (lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire)	3 ans, renouvelable sans limitation	1.Acte de naissance intégral de moins de 3 mois attestant du lien entretenu avec le partenaire 2. Attestation de l'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois et couvrant l'ensemble de l'année scolaire 3.Déclaration d'exercice (ou non-exercice) d'une activité professionnelle (annexe 6)
	- pour se rendre dans les départements et collectivités d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger pour l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines maximum par agrément (dans ce cas le poste est conservé)	1.Agrément mentionné aux articles L225-2 et L225-17 du code de l'action sociale et des familles 2.Déclaration d'exercice (ou non-exercice) d'une activité professionnelle (annexe 6)
Article 47 et Loi n°92-108 du 03/02/1992	- pour un fonctionnaire exerçant un mandat d'élu local	Pendant la durée de son mandat	1.Justificatif du mandat 2.Déclaration d'exercice (ou non-exercice) d'une activité professionnelle (annexe 6)